

Les travaux du cimetière sont terminés

Publié le 14/05/2019 à 04:55 | Mis à jour le 14/05/2019 à 04:55



Le cimetière rénové a été présenté lors de la cérémonie du 8 Mai.

© Photo NR

La cérémonie du 8 Mai s'est déroulée dans l'enceinte du cimetière de Brieuil-sur-Chizé tout juste fini d'être réaménagé.

D'après Monique Gautier, habitante de la commune, « Brieuil est l'une des plus petites communes des Deux-Sèvres. Elle a pourtant sans nul doute le plus beau cimetière du sud Deux-Sèvres. Il n'est pas interdit d'aller l'admirer, s'y recueillir et pourquoi pas y méditer ». C'est aussi le dernier vestige d'un patrimoine religieux insuffisant pour maintenir l'indépendance de la paroisse de Brieuil-sur-Chizé, rattachée dès la fin du XVIIe siècle à la paroisse de Chizé. Adapté au contexte rural de la commune, le cimetière modeste de 22 ares 33 qui héberge 66 concessions occupées, 2 réservées et 30 en attente d'attribution, est situé dans un cadre verdoyant.

Sur les conseils de ID79 (ingénierie départementale), les paysagistes du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), la transformation du cimetière a été lancée en 2018. L'emplacement du jardin aux souvenirs a été maintenu avec le jardin de dispersion des cendres et le banc de pierre ouvert sur l'ensemble du site. Les allées, l'entrée et les extérieurs du cimetière ont été traités de manière soignée et homogène par des dalles alvéolées recouvertes de graviers en granit, facilitant à l'avenir l'entretien de toutes ces superficies, et 245 mètres de murs sont désormais protégés par jointoiement intérieur et extérieur.

Dans ce programme de travaux, une placette a été créée autour du monument érigé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France : Edmond Cail, Albert Clouzeau, Eugène Fouladoux, Léonce Michaud, Daniel Prévot et Fernand Sablon durant la guerre 1914-1918 et Albert Pinsard le 1er juin 1944 en Italie.

Ce beau projet désormais réalisé a été présenté à l'ensemble de la population lors de la cérémonie du 8 Mai. Il a été financé par un soutien du département (CAP 79) à hauteur de 32.187 €, la récupération de la TVA (7.500 €) et 15.000 € de part communale, sans endettement.